

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20080208-2008_2_10_5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2008

Publication : 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général,
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin 

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-2-10-5

Séance du vendredi 8 février 2008

TENNIS CLUB DE L'ILLBERG : Promesse de bail emphytéotique

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne son accord sur la proposition figurant au rapport,
- Approuve la promesse de bail emphytéotique avec le Tennis Club de l'illberg et autorise le Président du Conseil Général à la signer.

LE PRÉSIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions